



**REGISTRE des DELIBERATIONS
Du BUREAU SYNDICAL du 12 Novembre 2024
DELIBERATION N° 2024-72**

OBJET : Validation de la tranche 1 des travaux de rénovation EP des nouvelles communes qui ont transféré leur compétence « Eclairage Public ».

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 du mois de Novembre, le Bureau Syndical du Territoire d'Énergie SMEG GARD dûment convoqués le 31 Octobre 2024, s'est réuni à 9 heures au Pôle Mécanique d'ALES, sous la présidence de Monsieur Aimé CAVAILLE, 1^{er} Vice-Président du Syndicat, le Président étant empêché.

Mme Annick CHOPARD est élue Secrétaire de Séance.

Délégués	Communes	P	A	Procuration
	MOLIERES CAVAILLAC			
Aimé CAVAILLÉ	ALES	X		
Joseph BLANCHER	LES PLANS	X		
Annick CHOPARD	VAUVERT	X		
Lionel JEAN	CORCONNE	X		
Frédéric ESCOJIDO	NIMES	X		
François ABBOU	PEYROLLES	X		
Jean-Luc CHAPON	UZES	X		
Elian PETITJEAN	ST MICHEL D'EUZET		X	
Maxime COUSTON	BAGNOLS SUR CEZE		X	
Patrick DELEUZE	CHAMBORIGAUD		X	
Christophe ZARAGOZA	LEDENON		X	
Patrick DE GONZAGA	LA ROUVIERE	X		
Jean-Paul BOYER	SERVIERS LABAUME	X		
Pascal PEYRIERE	CHUSCLAN		X	
Jack VERRIEZ	MIALET	X		
Lucas FAIDHERBE	ST JULIEN DE LA NEF		X	
Frédéric FORTE	FOURNES		X	
Nathalie FABIE	ST SIFFRET		X	
Aline BASTIDA	GARONS			X A Patrick DE GONZAGA
Maurice BLACHAS	GENERAC	X		
Démissionnaire	ST PRIVAT DES VIEUX			
Sébastien KUBANI	SOUSTELLE	X		
Gilles TRINQUIER	AIGREMONT		X	
Démissionnaire	ANDUZE			
Gilles COLOMBIER	ROQUEMAURE		X	
Christian ANDRE	CAVEIRAC	X		
		13	10	1

P = présent - A = absent -excusés - Pro = procuration

Nombre de Membres en exercice	:	24
Nombre de Membres présents	:	13
Nombre de votes exprimés	:	14

Le quorum étant atteint, le Bureau syndical peut valablement délibérer.

Par délibération en date du 11 Juin 2024, le Comité Syndical a entériné le transfert de la compétence optionnelle « Eclairage Public » Travaux et Maintenance de 41 nouvelles communes.

Il convient donc d'intégrer le financement des travaux d'investissement correspondants au programme 2024.

**Validation de la tranche 1 des travaux de rénovation EP des communes qui ont transféré leur compétence
« Eclairage Public » - PAGE 2**

Vu les crédits inscrits au Budget 2024 du Syndicat,

Qu'ainsi, l'attribution de ces subventions s'inscrit dans le cadre de la réalisation d'action tendant à maîtriser la demande d'énergie du réseau et accompagner l'action des adhérents tendant à maîtriser la demande d'énergie électrique sur leur territoire :

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

- **VALIDE** les opérations ci-dessous :

- **Travaux d'Economie d'énergie :**

Communes	Opération	Travaux subventionnés HT	Participation du SMEG	Participation commune
ARGILLIERS	24-206-TEP-EEE	50 000 €	35 000 €	15 000 €
CLARENSAC	24-273-TEP-EEE	175 000 €	122 500 €	52 500 €
FONS SUR LUSSAN	24-200-TEP-EEE	30 000 €	21 000 €	9 000 €
GAJAN	24-276-TEP-EEE	50 000 €	35 000 €	15 000 €
LEDIGNAN	24-194-TEP-EEE	100 000 €	70 000 €	30 000 €
LUSSAN	24-203-TEP-EEE	50 000 €	35 000 €	15 000 €
MONTMIRAT	24-280-TEP-EEE	50 000 €	35 000 €	15 000 €
ST COMES ET MARUEJOLS	24-283-TEP-EEE	50 000 €	35 000 €	15 000 €
SOUVIGNARGUES	24-286-TEP-EEE	70 000 €	49 000 €	21 000 €
VALLERARGUES	24-205-TEP-EEE	50 000 €	35 000 €	15 000 €
SUMENE	24-190-TEP-EEE	100 000 €	70 000 €	30 000 €
TOTAL		775 000 €	542 500 €	232 500 €

- **Travaux d'Eclairage Public coordonnée avec des travaux d'électrification :**

Communes	Opération	Travaux subventionnés HT	Participation du SMEG	Participation commune
MOUSSAC	23-153-TEP-COR	64 619,12 €	15 000,00 €	49 619,12 €
LIRAC	23-159-TEP-COR	30 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
ST PAULET DE CAISSON	23-161-TEP-COR	54 759,94 €	15 000,00 €	39 759,94 €
COLLIAS	24-008-TEP-COR	15 000,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €
LEDIGNAN	22-001-TEP-COR	46 391,19 €	15 000,00 €	31 391,19 €
ST PAUL LES FONTS	19-TEP-COR-17	10 971,49 €	5 485,75 €	5 485,74 €
LUSSAN	21-TEP-COR-21	34 882,40 €	15 000,00 €	19 882,40 €
TOTAL		256 624,14 €	87 985,75 €	168 638,39 €

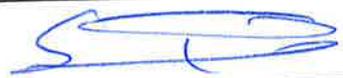
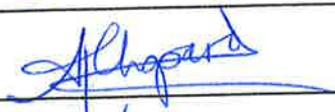
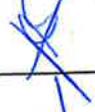
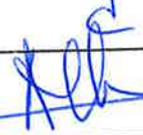
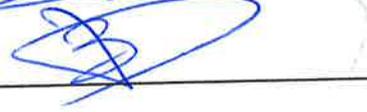
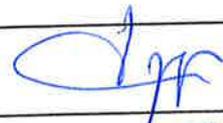
- **AUTORISE** Monsieur Le Président ou son représentant légal, à procéder aux formalités utiles à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré le jour, mois et ans susdits.

**Pour le Président empêché
Aimé CAVAILLE
1^{er} Vice-Président du SMEG**



REUNION DE BUREAU SYNDICAL, MARDI 12 NOVEMBRE 2024
POLE MECANIQUE D'ALES EN CEVENNES, ST MARTIN DE VALCALGUES

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Aimé CAVAILLÉ	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Joseph BLANCHER	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Annick CHOPARD	Vice-Présidente du TE GARD - SMEG	
Lionel JEAN	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Frédéric ESCOJIDO	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
François ABBOU	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jean-Luc CHAPON	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Elian PETITJEAN	Vice-Président du TE GARD - SMEG	Excuse'
Maxime COUSTON	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Patrick DELEUZE	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Christophe ZARAGOZA	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Patrick DE GONZAGA	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jean-Paul BOYER	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Pascal PEYRIERE	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jack VERRIEZ	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Christian ANDRÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Aline BASTIDA	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Maurice BLACHAS	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Gilles COLOMBIER	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Nathalie FABIÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Lucas FAIDHERBE	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	

REUNION DE BUREAU SYNDICAL, MARDI 12 NOVEMBRE 2024
POLE MECANIQUE D'ALES EN CEVENNES, ST MARTIN DE V...

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 2024 à 09h00



ID : 030-200039543-20241112-2024_72-DE

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Frédéric FORTÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Sébastien KUBANI	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Gilles TRINQUIER	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	